

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 5 octobre 2020 portant délégation de signature

NOR : INTA2027126S

La directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 2 octobre 2020 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu le contrat en date du 3 décembre 2018 nommant M. Patrick MOCCHI, directeur du digital et des technologies,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Patrick MOCCHI, directeur du digital et des technologies, à l'effet de signer les actes relevant des attributions de sa direction pour :

- la certification des services faits ;
- les certificats administratifs de report des délais ;
- les courriers et décisions diverses relevant de sa direction.

Article 2

Une copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire, accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 3

Le secrétaire général, ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 octobre 2020.

*La directrice de l'Agence nationale
des titres sécurisés,*
A.-G. BAUDOUIN